

Hôpitaux et forces de l'ordre s'unissent officiellement contre les violences

Les centres hospitaliers du Cateau-Cambrésis et de Cambrai ont signé un protocole de coopération avec les forces de l'ordre, pour lutter contre les violences en milieu hospitalier.

PAR ÉLODIE ARMAND
cambrai@lavoixdunord.fr

CAMBRÉSIS. Une convention de coopération entre les forces de l'ordre et les centres hospitaliers du Cateau-Cambrésis et de Cambrai a été signée, mercredi, à la sous-préfecture de Cambrai. Déclinaison d'un protocole national, elle officialise l'assistance de la police et de la gendarmerie dans la prévention et la prise en charge des violences commises au sein des hôpitaux.

Au quotidien, le personnel de santé se confronte potentiellement à des « incivilités, de l'insécurité, de la malveillance et des risques divers », liste le sous-préfet Raymond Yeddou. Des violences « heureusement très, très faibles à Cambrai » et poursuivies « systématiquement », précise le procureur Rémi Schwartz.

“ Faire en sorte que les hôpitaux se reconcentrent sur leurs missions propres : soin et assistance aux personnes. ”

Avec cette convention, il s'agit « de faire en sorte que les hôpitaux se reconcentrent sur leurs missions propres : soin et assistance aux personnes, en ayant l'assurance du bénéfice du concours le plus diligent possible des forces de l'ordre », détaille Raymond Yeddou. Elle « formalise une pratique et met en conformité des choses qui étaient déjà de longue date pratiquées ».

DES RÉFÉRENTS

Cette officialisation était indispensable en raison d'un « immense décalage, et de besoin de



La convention officialise des pratiques déjà menées par les forces de l'ordre dans les centres hospitaliers. PHOTO CHRISTOPHE LEFEBVRE

compréhension et d'explication», exprimé par le personnel de santé rencontré, ajoute le procureur.

Direction et personnel ne sont plus isolés grâce à la mise en place de référents au sein des forces de l'ordre. Soit le commandant d'unité de la brigade de gendarmerie locale pour le centre hospitalier du Cateau. Et « deux officiers du service de voie

publique (au commissariat de Cambrai) dont un toujours présent » pour le centre hospitalier de Cambrai, indique le commissaire Marié.

Les deux hommes « chapeautent » l'action du service, diligents des équipages en cas d'incident ou initient des actions de prévention si nécessaire. Ce partenariat comprend notamment la collecte de plaintes directement

dans les hôpitaux, et facilite les remontées d'informations comme les suspicions de radicalisation.

PRÉVENTION DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

D'ici à quelques semaines, la convention s'enrichira d'un protocole additionnel dédié à la prévention des violences conjugales et faites aux femmes, « su-

jet typiquement cambrésien ». Un travailleur social devrait également renforcer le dispositif d'aide aux victimes sur le secteur police, complétant dans le Cambrésis l'activité de l'intervenante sociale déjà présente en zone gendarmerie. D'autres conventions sont envisagées sur des sujets transversaux, par exemple pour les hospitalisations sous contrainte. ■

Au Cateau, plus une formalisation qu'une innovation

« C'est bien de le mettre par écrit et de bien identifier que les patients et le personnel hospitalier peuvent être victimes de violence », réagit Philippe Legros, directeur du CH de Cambrai. Ceux-ci sont dorénavant assurés d'obtenir rapidement un rendez-vous au commissariat, et d'être accompagnés par la hiérarchie. Mais aussi d'être protégés : « Même si nous avons une équipe de sécurité, il y a des situations dans lesquelles nous

ne pouvons faire face. Et nous avons besoin de l'intervention très vite de la police. »

CLARIFICATION

Au centre hospitalier du Cateau, cette convention est surtout « une formalisation », précise la directrice déléguée Ingrid Minne. En raison des services d'addictologie et des urgences, l'établissement est « confronté à pas mal de violences » et travaille « énormément

“ Des violences sur fond d'alcool qui nous imposent une réactivité et une prise en charge assez rapide. ”

avec la gendarmerie locale, située à 400 mètres, et celle de Caudry. Les gendarmes s'y dé-

placent « régulièrement » et viennent « même prendre les plaintes du personnel ».

Un partenariat « historique » dû à « la situation particulière » au Cateau, « avec des violences sur fond d'alcool qui nous imposent une réactivité et une prise en charge assez rapide soit des auteurs, soit des victimes », souligne le commandant Loupret de la compagnie de gendarmerie de Cambrai. L'enjeu, c'est la communication entre nos

différents services pour mieux identifier les faits et faire en sorte que la parole soit ouverte ». Pour le commissaire Marié, la convention clarifie aussi « les capacités et impératifs de chacun » auprès de l'ensemble des partenaires. ■

— Au centre hospitalier de Cambrai : environ 150 000 consultations annuelles et 32 000 admissions aux urgences.
— Au centre hospitalier du Cateau : 31 244 consultations et 14 000 admissions aux urgences en 2019.